



Vente d'un bien aquis avant mariage

Par **jose_old**, le **23/06/2007** à **12:01**

Bonjour,
j'ai acheté il y a 5 ans un appartement seul (credit sur 25 ans).
Depuis mon amie s'est installée et nous nous marions cet été (sans contrat = communauté réduite aux acquets).
En fin d'année nous allons vendre cet appartement et en acheter un nouveau plus grand. La plus value et les mensualités déjà payée (par moi seul) sur le précédent appartement rentre t il dans la communauté de bien car la vente sera réalisée après le mariage ou est considéré comme un acquet idividuel?
Merci pour vos réponses car je ne sais pas a qui m'adresser.

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007** à **02:15**

Bonjour.

Vous bénéficiez seul de la Plus Value.

Maintenant, quand vous achèterez votre nouvel appart', n'oubliez pas de remplir les différents formulaires de "emploi" car sans ça, le nouveau bien sera un bien commun.

Par **jose_old**, le **26/06/2007** à **14:11**

Merci de votre réponse,

question bête mais un formulaire de remploi, ça se fait chez le notaire, à quel moment?
La vente (et donc la plus value) étant réalisé après la date du mariage, ne peut on pas
m'opposer que celà rentre dans la communauté de bien?
Vous remerciant de votre aide. ;-)

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007** à **17:34**

Bonjour.

Effectivement pour le remploi, c'est le notaire qui doit s'en occuper mais vous devrez bien le lui demander.

Sinon, pour l'immeuble, c'est un bien propre. En conséquence, le fruit de la vente sera un propre par subrogation.